



PRIVALTO OPPORTUNITÉ ALLEMAGNE

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Standard & Poor's AA-, Moody's A2, Fitch Ratings A+), émetteur du produit.

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
- **Éligibilité** : Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
- Titre de créance exposé à l'indice allemand DAX® (dividendes non réinvestis)

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

P rivalto Opportunité Allemagne est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans, proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions allemand via l'indice DAX® (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Le versement de coupons annuels fixes de 6 % les années où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine ;
- La possibilité d'un remboursement automatique anticipé du capital en années 1 à 7 si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus (soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %) ;
- Une perte en capital à l'échéance, si à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Pour bénéficier de la protection du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'indice DAX® (dividendes non réinvestis), l'investisseur accepte de limiter ses gains à 6 % par an en cas de forte hausse de l'indice.



N.B : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit à l'échéance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

AVANTAGES

- Un coupon de 6 % est versé chaque année où l'indice DAX®, ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine.
- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur est remboursé automatiquement par anticipation et reçoit en plus de son capital initial un coupon de 6 %.
- Le capital est intégralement remboursé à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance : risque de perte en capital si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice DAX® est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 6 % annuels, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice DAX® et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice DAX®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

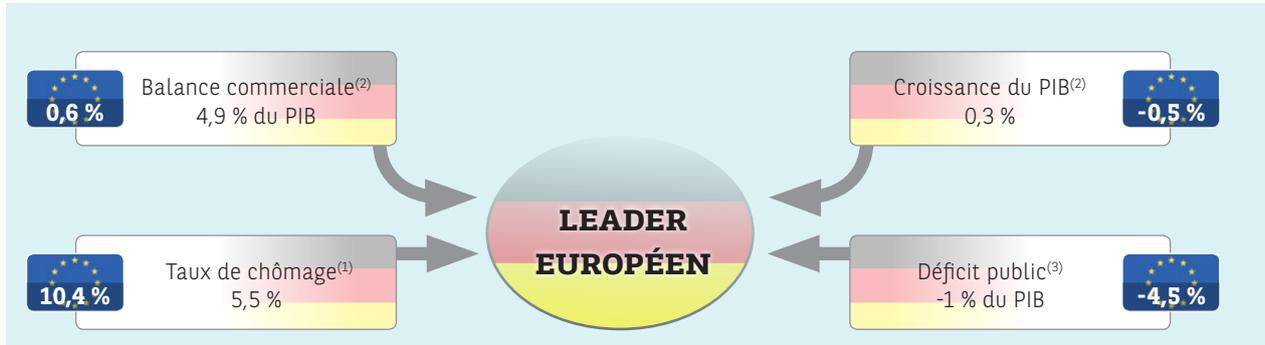
Risque de crédit - Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

L'INDICE DAX® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

L'Allemagne confirme son statut de puissance économique mondiale.

Avec un taux de chômage historiquement bas et une croissance supérieure à celle des autres pays européens, elle a endossé un statut de leader en Europe, notamment grâce à une balance commerciale largement excédentaire et à des finances publiques équilibrées.

Elle est l'un des rares pays à être toujours noté AAA par les trois principales agences de notation.



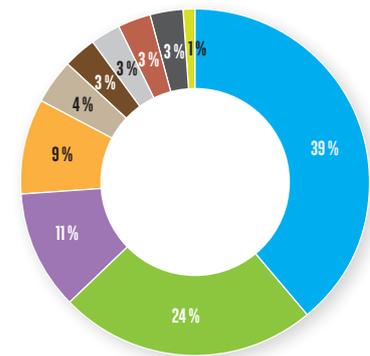
Données : (1) Eurostat, juin 2012, (2) BNP Paribas, prévisions pour l'année publiées en juillet 2012, (3) Eurostat, données 2011.

NB : Ces chiffres s'appuient pour certains sur l'année 2011 et ne sont donc pas une garantie de la situation future de l'Allemagne.

Privalto Opportunité Allemagne est indexé à la performance du DAX® (dividendes non réinvestis), indice composé des 30 capitalisations boursières majeures allemandes et diversifié sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.dax-indices.com).

Répartition sectorielle de l'indice

- Santé
- Biens industriels
- Services
- Banque et assurances
- Pétrole & gaz
- Biens de consommation
- Services aux collectivités
- Technologies
- Matériaux de base
- Télécommunications

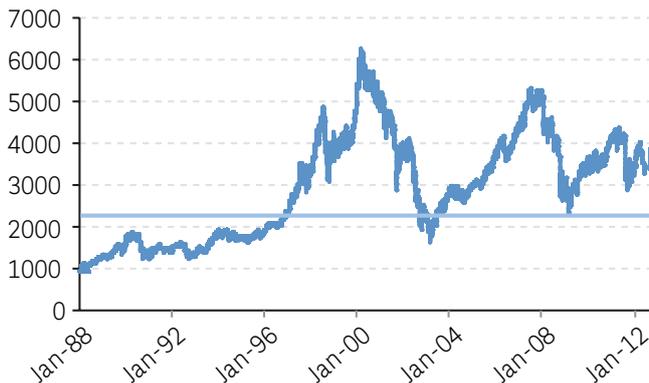


À titre indicatif, le niveau de l'indice au 31 août 2012 est de 3783,05 points. Une baisse de 40 % de cet indice l'amènerait à un niveau de 2269,83 points.

Sur les 4 dernières années marquées par plusieurs crises, l'indice DAX® (dividendes non réinvestis) a réalisé une meilleure performance que l'indice européen EURO STOXX 50.

Performances historiques de l'indice du 1er janvier 1988 au 31 août 2012

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



	Performance sur les 4 dernières années (du 31 août 2008 au 31 août 2012)
DAX® (dividendes non réinvestis)	+8,72 %
EURO STOXX 50®	-12,67 %

Source : BNP Paribas, Bloomberg, 31 août 2012

À la date de constatation initiale, soit le 21 décembre 2012, on détermine le niveau d'origine de l'indice.

DE POTENTIELS REVENUS RÉGULIERS

- À chaque date de constatation annuelle, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit au titre de l'année écoulée :

Un coupon de 6 %

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE LES 7 PREMIÈRES ANNÉES

- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 % versé au titre de l'année écoulée

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

- Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois cas de figures se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

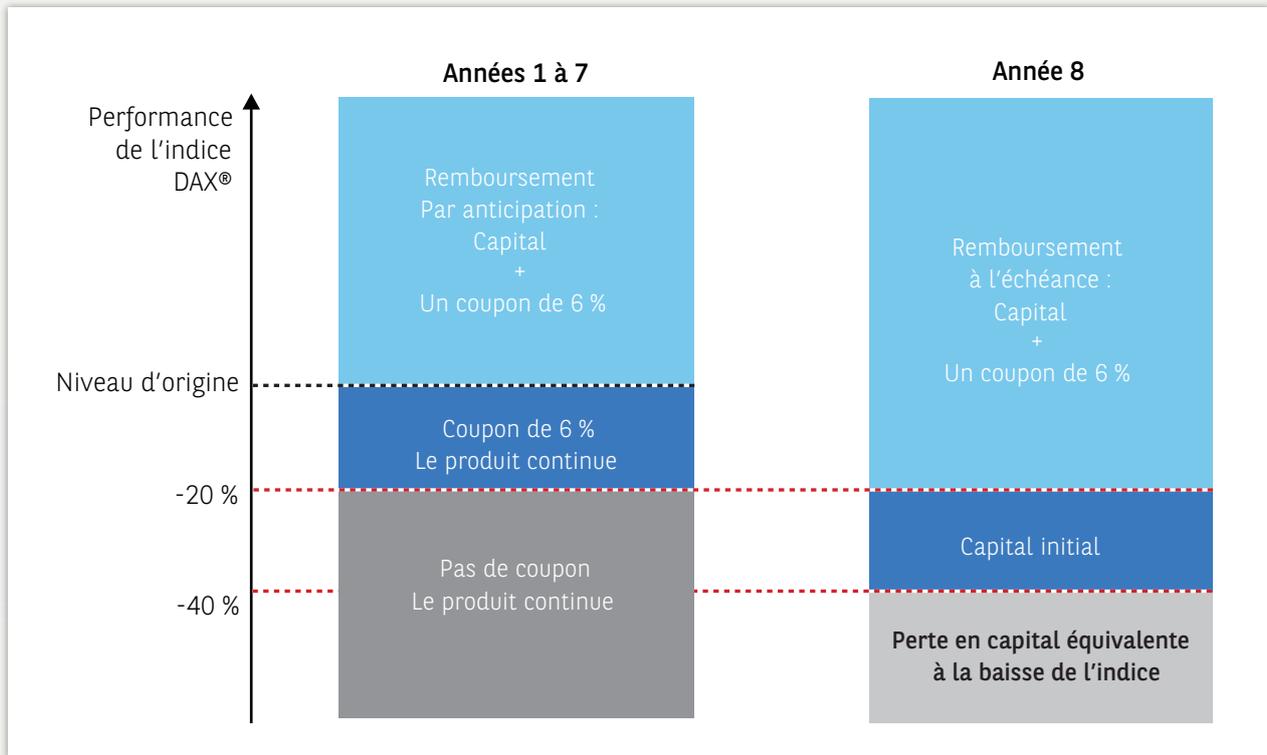
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 40 %, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit :

**Le capital diminué de la baisse de l'indice
L'investisseur subit une perte partielle de son capital (ou
totale si l'indice perd la totalité de sa valeur)**

EN RÉSUMÉ



Graphique à caractère uniquement informatif

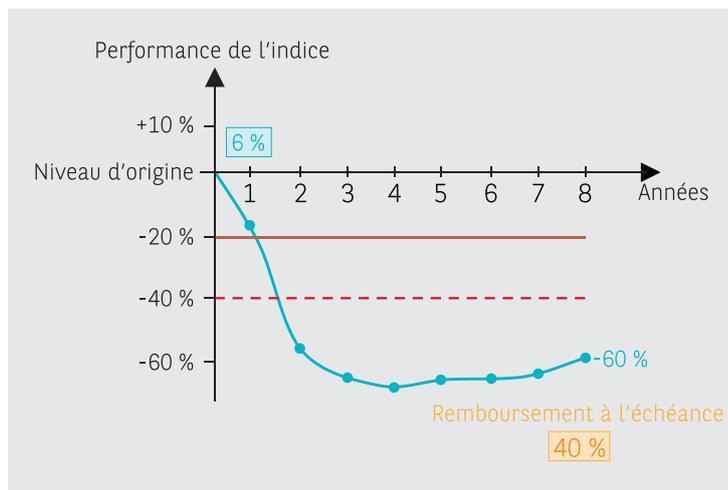


ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

— Performance de l'indice
 □ Coupons versés
 ■ Capital remboursé

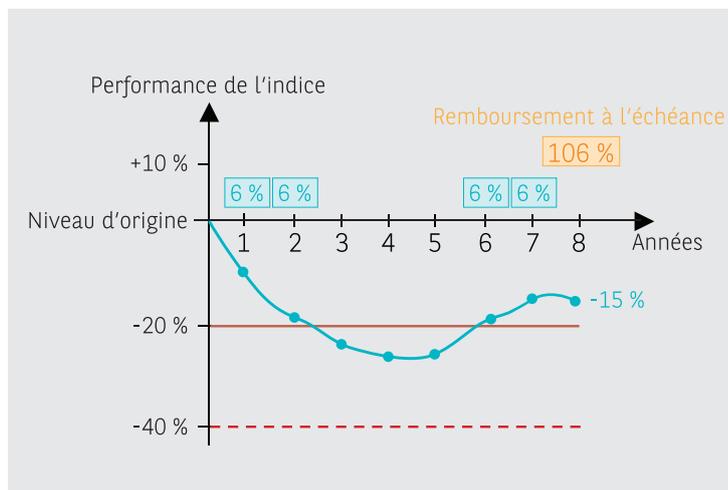
— Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés
 - - - Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

Scénario défavorable : forte baisse de l'indice avec une baisse de plus de 40 % à l'échéance



- À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse de 17 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 %.
- L'indice clôture en baisse de plus de 20 % à toutes les dates de constatation annuelles suivantes. L'investisseur ne reçoit donc pas de coupons et le produit dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'indice ; l'investisseur subit une perte de 60 %.
- Après avoir reçu un coupon à la fin de la première année, l'investisseur reçoit à l'échéance : capital - 60 % = 40 % de son capital (soit un taux de rendement actuariel brut de -10,04 %, contre -10,82 % pour l'indice).

Scénario intermédiaire : forte baisse puis léger redressement de l'indice sans baisse de plus de 40 % à l'échéance



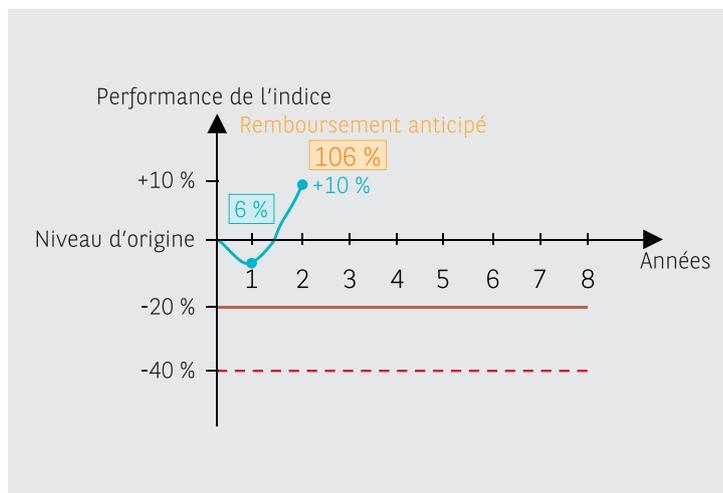
- À toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 20 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 6 et 7. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc l'intégralité du capital initial.
- Après avoir reçu un coupon à la fin des années 1, 2, 6 et 7, l'investisseur reçoit à l'échéance : capital + 6 % = 106 % de son capital (soit un taux de rendement actuariel brut de 3,71 %, contre -2,01 % pour l'indice).

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

— Performance de l'indice
 □ Coupons versés
 ■ Capital remboursé

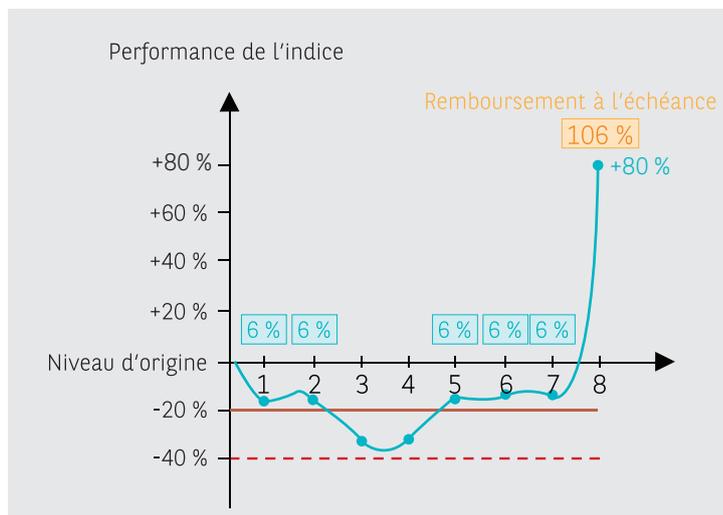
— Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés
 - - - Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

Scénario favorable : hausse de l'indice à moyen terme



- À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse de moins de 20 % par rapport à son niveau d'origine ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 % au terme de cette première année.
- À la 2ème date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché :
- Après avoir reçu un coupon à la fin de la première année, l'investisseur reçoit au terme de la deuxième année : capital + un coupon de 6 % = 106 % de son capital (soit un taux de rendement actuariel brut de 6 %, contre 4,88 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains : forte hausse de l'indice à l'échéance



- L'indice clôture à chaque date de constatation annuelle en dessous de son niveau d'origine.
- Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 20 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 5, 6 et 7. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.
- La dernière année, l'indice augmente fortement et clôture, à la date de constatation finale, en hausse de 80 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc : capital + un coupon de 6 % = 106 % de son capital (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,44 %, contre 7,62 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil des -20 % à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Code ISIN** FR0011318955
- **Forme juridique des Titres de créance** Obligations de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- **Émetteur** BNP Paribas S.A. (AA- / A2/ A+)
- **Valeur nominale** 1 000 €
- **Éligibilité** Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
- **Souscription** Du 21 septembre 2012 au 21 décembre 2012 (inclus)
- **Frais** Des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution, et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,89 % TTC du nominal de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.
- **Sous-jacent** Indice DAX® (PR) EUR ; Code Bloomberg : DAXK Index
- **Date de constatation du niveau d'origine de l'indice** 21 décembre 2012
- **Dates de constatation annuelles** 23 décembre 2013, 22 décembre 2014, 21 décembre 2015, 21 décembre 2016, 21 décembre 2017, 21 décembre 2018, 23 décembre 2019
- **Dates de versement de coupons** 6 janvier 2014, 5 janvier 2015, 4 janvier 2016, 4 janvier 2017, 4 janvier 2018, 4 janvier 2019, 6 janvier 2020, 4 janvier 2021
- **Dates de remboursement anticipé** 6 janvier 2014, 5 janvier 2015, 4 janvier 2016, 4 janvier 2017, 4 janvier 2018, 4 janvier 2019, 6 janvier 2020
- **Date de constatation finale** 21 décembre 2020
- **Date de remboursement final** 4 janvier 2021 (en l'absence de remboursement anticipé)
- **Agent de calcul** BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- **Marché secondaire** Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
- **Valorisation** Quotidienne
- **Cotation** NYSE Euronext Paris
- **Règlement/livraison** Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Privalto Opportunité Allemagne (ci-après les « Obligations ») sont des obligations **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur NYSE Euronext Paris et pouvant notamment être utilisées comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Opportunité Allemagne. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance sur Privalto Opportunité Allemagne en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les investisseurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Obligations et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Obligations au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Obligations et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Obligations avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé « Programme d'émission d'Obligations » daté du 15 juin 2012 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission. **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Obligations, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur le site www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Obligations, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. DAX est une marque déposée de Deutsche Börse AG. Les titres présentés ici, les « Titres » ne sont ni promus ni vendus par Deutsche Börse AG. Deutsche Börse AG ne saurait être tenu responsable et ne donne aucun avis – explicite ou implicite – en ce qui concerne le caractère opportun d'un investissement sur les titres en général. La relation entre Deutsche Börse AG et le Licencié est limitée à l'usage de DAX et certaines marques services, et noms déposés de Deutsche Börse AG. Les indices mentionnés précédemment sont déterminés, pondérés et calculés par Deutsche Börse AG sans lien avec le Licencié ou les Titres. Deutsche Börse n'est pas responsable ni n'intervient quant à la fixation des dates, prix, nombre de titres émis ou la formule de remboursement. Deutsche Börse AG n'a aucun lien avec l'administration, la promotion ou la vente des Titres. Deutsche Börse ag ne garantit ni l'authenticité ni l'exactitude de l'indice ni d'aucune de ses données et n'assume aucune responsabilité concernant toute erreur, oubli ou interruption le cas échéant. Deutsche Börse ag ne garantit en aucune manière – implicite ou explicite – les résultats que pourrait obtenir le Licencié, les détenteurs des titres ou toute personne à partir de l'indice ou des données qu'il contient. Deutsche Börse ne garantit en aucune manière et attire l'attention des investisseurs sur la valeur marchande, la justesse d'utilisation ou l'usage de l'indice et de ses données : de plus Deutsche Börse ag ne serait en aucun cas être tenu responsable de toutes pertes directes ou indirectes.